

« ARCHIVES, HARMONIE ET AMITIÉ » : OU COMMENT PERPÉTUER L'ESPRIT DE SÉOUL

La communauté archivistique, représentée par 2,049 archivistes de 114 pays lors du 20^e Congrès international des archives, à Séoul (République de Corée) du 5 au 10 septembre 2016, est pleinement consciente des changements qui, au cours des deux dernières décennies, ont totalement bouleversé le contexte dans lequel s'exerce la profession.

Les avancées technologiques ont entraîné une croissance exponentielle du nombre d'archives et de documents créés par les particuliers, les familles, les autorités publiques, les organisations bénévoles et le secteur privé, le tout dans une diversité de formats tout à fait déroutante. Tous ces documents doivent désormais être gérés de manière responsable en cherchant à préserver un juste équilibre entre le droit à la vie privée et le droit à l'accès. L'information figurant dans les archives peut constituer un actif immense dans la mesure où l'on sait en faire un usage avisé dans l'intérêt de la société tout entière.

Pendant longtemps les services d'archives ont eu la réputation d'être des endroits reculés, réservés à une frange de la société plutôt restreinte, habituée à leurs procédures spécialisées et à leur terminologie érudite. L'évolution rapide de services innovants en ligne a sonné le glas de cette réputation, des millions de personnes pouvant désormais accéder aux informations dont elles ont besoin sans jamais pénétrer dans un service d'archives. Le grand public peut dorénavant accéder à la mémoire collective conservée dans les archives grâce à des moyens que les générations antérieures n'auraient même pas pu imaginer.

Face à la révolution technologique de l'ère du numérique, les participants au Congrès doivent être conscients des implications importantes, pour les professionnels des archives et de la gestion des documents, de plusieurs initiatives politiques majeures récemment entérinées par certaines organisations gouvernementales internationales, initiatives qu'ils ne peuvent se permettre d'ignorer.

Transformer notre monde : le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030¹

L'objectif n° 16 vise : la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes à tous afin d'atteindre le développement durable ; l'accès de tous à la justice ainsi que la mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et transparentes. Il s'agit plus particulièrement d'atteindre les objectifs suivants : réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes les formes, garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

La recommandation de l'UNESCO concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique (novembre 2015)² incite les États membres « à aider leurs institutions de mémoire à formuler des politiques de sélection, de collecte et de conservation par le biais de recherches et de consultations, sur la base de normes établies et définies à l'échelle internationale, en ce qui concerne le patrimoine documentaire de leur territoire. Les documents, fonds et collections devraient être gérés d'une manière qui en garantisse la conservation et l'accessibilité au fil du temps, et prévoit les moyens nécessaires à leur communication, y compris le catalogage et l'enregistrement de métadonnées » (1.1). Elle précise également que « dans le cas de documents numériques, il est souhaitable de prendre des mesures et des dispositions avant et dès leur création et leur acquisition » (2.2).

La déclaration universelle des archives de l'UNESCO (novembre 2011)³ : reconnaît que les « archives sont une source d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente et jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective.

¹<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

²http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=49358&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

³<http://www.ica.org/fr/d%C3%A9claration-universelle-des-archives>

L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens. »

*Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (lancé en 2011)*⁴ : il s'agit d'une initiative multilatérale rassemblant 69 pays membres, des organisations non-gouvernementales et des représentants de la société civile dans une gouvernance collégiale.

Le Partenariat s'attache, au niveau international, à promouvoir la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de consultation et de participation citoyenne, à renforcer l'intégrité publique et combattre la corruption, et à utiliser les nouvelles technologies et le numérique pour renforcer la démocratie, promouvoir l'innovation et stimuler le progrès. Depuis la création du Partenariat, plus de 2000 engagements en faveur du gouvernement ouvert ont été pris par les États membres.

Lieu de partage de bonnes pratiques, le PGO constitue ainsi une plateforme unique permettant de mettre en relation, de développer et de stimuler la communauté des réformateurs de l'État à travers le monde.

Au cours du Congrès de Séoul, les professionnels de l'archivage et de la gestion des documents ont réaffirmé leur volonté de contribuer massivement à la société contemporaine à l'ère du numérique par le plus grand partage possible de leur connaissances professionnelles, et ce dans un véritable esprit d'« Harmonie et Amitié ». Face aux défis et aux opportunités créés par les différentes initiatives mentionnées ci-dessus, les participants au Congrès invitent le Conseil international des archives à faire en sorte que l'esprit de collaboration, si palpable tout au long de cette semaine, soit cultivé et entretenu dans tout le secteur de l'archivage et de la gestion des documents dans les années à venir. Plus précisément, ils recommandent au **Conseil international des archives** de suivre les pistes suivantes au cours des quatre prochaines années

Recommandations pour agir

Reconnaissance de l'importance des archives comme source d'information

1. Mettre l'accent sur le fait que les archives constituent une source d'informations unique et irremplaçable, et ce dans le but d'accroître la visibilité des archives sur la scène internationale grâce à la formulation de prises de position claires sur des questions liées, par exemple, à la propriété intellectuelle, au gouvernement ouvert, à l'accès aux informations et à la protection des données, et à la diffusion efficace de ces prises de position aussi bien au sein de l'organisation que vis-à-vis des acteurs extérieurs.

Mise en œuvre d'une politique d'archivage numérique

2. Mobiliser les compétences disponibles au sein du réseau international de l'ICA pour procéder à l'élaboration de normes et de bonnes pratiques permettant aux archivistes d'instaurer des mesures énergiques en vue d'assurer la conservation numérique, par exemple, à travers le projet PERSIST, et d'exploiter les possibilités d'un accès aux archives le plus large grâce à la numérisation, et ce de manière responsable.
3. Encourager le dialogue constructif entre les membres de l'ICA sur la question du patrimoine archivistique partagé, dans un environnement neutre et dans une ambiance de respect mutuel, et promouvoir tous les projets permettant de démocratiser l'accès à ce patrimoine.

Financement et développement des ressources humaines de manière durable

4. Poursuivre la sensibilisation au besoin d'investir dans la mise en œuvre et la maintenance d'infrastructures numériques tout en cherchant des moyens divers de construire un nouveau modèle économique afin d'atteindre ces objectifs.
5. Par l'intermédiaire de la Commission du Programme, tirer parti des outils d'apprentissage électronique (e Learning), permettant ainsi d'améliorer l'offre de services de formation proposée par l'ICA tout en respectant

⁴<https://fr.ogpsummit.org/osem/conference/ogp-summit>

la multiplicité des pratiques et des cultures archivistiques autant que la diversité linguistique et culturelle de ses membres à l'échelle mondiale

6. Par l'intermédiaire de la Commission du Programme, coordonner les différents projets de formation en cours d'élaboration au sein des organes de l'ICA dans le cadre de priorités stratégiques claires tout en respectant les besoins divers des communautés de l'ICA

Soutien aux initiatives stratégiques des organisations internationales

7. Par l'intermédiaire du Forum des archivistes nationaux et des branches régionales de l'ICA, inciter tous les États membres à tenir pleinement compte de la déclaration de l'UNESCO sur le patrimoine documentaire et à participer à son programme phare « Mémoire du Monde ».
8. Également par l'intermédiaire du Forum des archivistes nationaux et des branches régionales de l'ICA, inciter les États membres à participer au Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) et à mettre en place des plans d'action nationaux reposant sur une gestion efficace des archives et des documents d'activité.
9. Poursuivre les efforts de modernisation déjà entrepris au sein du Conseil international des archives, en tant qu'organisation, dans le but de lui permettre de tirer pleinement parti des avancées technologiques tout en respectant la diversité linguistique et culturelle et, plus particulièrement, de profiter des possibilités offertes par les réseaux sociaux pour s'attirer de nouveaux publics et recruter de nouveaux adhérents.

Renforcement de la coopération internationale

10. Permettre aux collègues travaillant dans des environnements à faibles ressources de profiter des avantages de l'ère du numérique, notamment par le biais de son Fonds international pour le développement des Archives et de son Programme pour l'Afrique.
11. Exploiter les liens existant avec des organisations non-gouvernementales sœurs telles que l'IFLA, l'ICOM et l'ICOMOS pour lancer des programmes conjoints dans des domaines d'intérêt commun.

Les participants au Congrès de Séoul souhaitent que ces recommandations ne restent pas lettre morte. Ils insistent sur la nécessité de faire en sorte qu'elles guident les dirigeants de l'ICA dans leurs interventions au cours des quatre prochaines années et demandent instamment qu'un compte rendu détaillé sur leur mise en œuvre soit présenté lors du Congrès de 2020.

Version 5

Sang-Jin LEE

Président des Archives nationales
de la République de Corée

David Fricker

Président du Conseil International
des Archives